

Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

181114/BC/OH

**ARRETE N° ARR/2018/ST/442**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété  
par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures  
nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre le stationnement des véhicules de l'ESAT de  
Wattrelos pour des travaux d'abattage de l'arbre en face de la Caisse d'Épargne au  
36 bis rue du Général de Gaulle à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures  
utiles pour régler ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Du 19 novembre 2018 au 21 novembre 2018, le stationnement de  
tous véhicules, cycles et motocycles, sera interdit de 08h00 à 17h00, sur les  
places de stationnement en face de la caisse d'Épargne au 36 bis rue du Général  
Leclerc à Hem et sera réservé exclusivement aux véhicules de l'ESAT de Wattrelos.  
Ce stationnement ne devra pas gêner l'accès au chantier de la Mairie.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de  
la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le  
Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au  
Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la  
Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix et à la Sté Esterra.

Fait à HEM, le

16 NOV. 2018



Pour le Maire de Hem et par délégation,  
l'Adjointe à la Qualité de la Ville  
et à la Proximité

Safia OULMI